

CONVOCAION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui doit se tenir à la **Salle des sports André CONDETTE**

Le jeudi 03 octobre 2024

À 19 heures 00

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Présentation des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ↪ Informations au Conseil Municipal :
 - Virement de crédits N°2-2024
 - Point sur la rentrée scolaire
- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 11 juin 2024.

I. Finances / Marchés :

- 1) Décision Modificative n°1-2024.
- 2) Provision pour dépréciation des actifs circulants.
- 3) Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants.
- 4) Admission en créances éteintes de titres de recettes.
- 5) Participation pour les Saint-Martinois inscrits à l'Ecole d'Arts de Boulogne-sur-Mer.

II. Administration Générale :

- 6) Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Rapport annuel d'activités 2024 pour l'année 2023.
- 7) Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2025 / Dérogation au repos dominical.
- 8) Appel à projets AVELO 3 de l'ADEME : projet commun avec Wimille / Modalités de coopération entre les deux communes.

III. Urbanisme :

- 9) Instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.
- 10) Instauration d'un périmètre d'étude - centre-ville.

IV. Ressources Humaines :

- 11) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2024. Création de deux postes d'adjoints d'animation à temps complet.

Visa D.G.S.A.: *MH*

Saint-Martin-Boulogne, le 20 septembre 2024



Le Maire,
Raphaël JULES

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire